



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : **2328-0010/10/2021-428PR** (corr. DPC :S. Duquesne)

Réf. NOVA : / (corr. DU: /)

Réf. CRMS : AA/AH/WMB20010_685_PREA_Charle_Albert_porte

Annexe : /

Bruxelles, 07/02/2022

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue Charle-Albert. Château Charle-Albert. Modification d'une baie en façade sud-est autorisé par le permis délivré en 2019. Demande préalable à l'introduction du dossier de permis unique.

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 27/01/2022, nous vous communiquons *l'avis favorable sous conditions* rendu par notre Assemblée en sa séance du 2/02/2022, concernant l'objet sous rubrique.

CONTEXTE ET DEMANDE

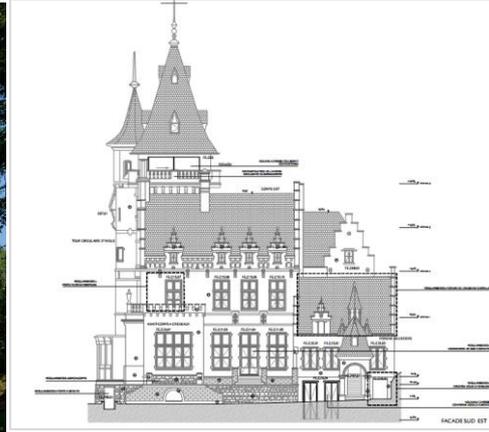
Ce dossier concerne le château Charle-Albert à Watermael-Boitsfort, réalisé à partir de 1869 selon les plans de l'architecte et peintre-décorateur A.-J. Charle, mieux connu sous son nom d'artiste Charle-Albert. Par arrêté du 8/08/1988, *le bien a été classé comme monument pour ses façades et toitures, ses abords étant classés comme site.*

Le château et son jardin sont amplement documentés par plusieurs ouvrages scientifiques, tant pour ce qui concerne l'historique du site et son intérêt patrimonial qu'au sujet de son abandon à partir des années 1970, suite à quoi le château s'est retrouvé dans un état de ruine totale.

Dès les années 2000, ont vu le jour des projets de restauration / reconstruction de l'édifice et de réaménagement du jardin, qui se sont soldés par :

- le permis unique du 26/11/2010 autorisant la restauration de l'enveloppe extérieure et l'aménagement des intérieurs en bureaux ;
- le permis unique du 13/11/2019 délivré selon la procédure de minime importance autorisant l'affectation du château en logement et la remise en valeur du jardin.

Le projet comprenait notamment la restauration de la toiture et sa charpente, l'isolation des façades par l'intérieur et l'installation d'un système d'égouttage. Outre le remaniement total des étages, prévoyait aussi l'aménagement d'espaces techniques et de détente en sous-sol, y compris l'installation d'une piscine intérieure. L'interface de cet espace avec le jardin fait objet de la présente demande de principe.



*Façade sud-est après la restauration autorisée en 2010 (photo © MA²)
et situation de droit du permis de 2019 (document joint à la demande de permis)*

Celle-ci concerne plus particulièrement les baies donnant jour au volume souterrain, prévues selon le permis de 2019 dans le soubassement de la façade sud-ouest. Alors que la situation de droit autorise deux portes-fenêtres placées au droit des baies du rez-de-chaussée situées à gauche du portique, le demandeur souhaite aujourd'hui réaliser à cet endroit une large baie sans trumeau central.



*État de la baie en octobre 2021 (photo de chantier © Urban.brussels) avant-projet, vues extérieure et intérieure :
esquisses issues de la demande de principe*

Avis CRMS

Étant donné que cette proposition permet d'améliorer l'interface entre l'espace souterrain et le jardin qui s'étend à l'arrière du château et vu que la baie se situe au niveau du sous-sol, ce qui la rend peu visible, la CRMS rend un avis favorable sur la demande à condition que l'alignement vertical de la nouvelle baie corresponde exactement à celui des extrémités des deux fenêtres au rez-de-chaussée.

Elle demande également de renoncer à l'encadrement de style « historisant » renseigné par les esquisses d'avant-projet, afin de rendre l'expression de la nouvelle fenêtre la plus discrète et la plus neutre possible (ne pas prévoir l'encadrement de pierre de taille avec motifs à lancis).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. DE BORGER
Vice-Président

c.c. à : sduquesne@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; aheylen@urban.brussels